



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL ▶ Priorités stratégiques de l'ASN pour 2011 ▶ Nomenclature des INB ▶ Formation des PCR ▶ Contrôle n° 190 ▶ Qualité radiologique des eaux du robinet ▶ Contrôle de Flamanville 3 ▶ Comité directeur franco-belge ▶ Symposium à Brugg ▶ Chiffres clés sur les inspections en 2010

ENJEU

La sûreté nucléaire, un bien commun

Lors des vœux à la presse le 11 janvier, le président Lacoste a fait le point sur le développement de l'ASN, ses relations avec ses homologues internationaux ainsi que sur les priorités stratégiques pour 2011.

André-Claude Lacoste a souligné la conception élargie de la sûreté nucléaire et de la radioprotection développée par l'ASN en prenant en compte les aspects techniques et matériels ainsi que les aspects organisationnels et humains dans les domaines et activités qu'elle contrôle. Depuis 2002, l'ASN a étendu son système organisé d'inspection des installations nucléaires aux activités nucléaires dites « de proximité ».

Le président a rappelé que l'ASN est porteuse de la valeur d'indépendance vis-à-vis du Gouvernement et des exploitants. Elle exerce ses responsabilités en matière d'autorisation, d'inspection et de sanction de la manière la plus impartiale et applique une politique de « rendre compte », en présentant notamment chaque année (cette année le 30 mars 2011) au Parlement son rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

Évoquant la politique active de coopération internationale de l'ASN, André-Claude Lacoste a souligné que « la sûreté nucléaire ne doit pas être un objet de compétition, mais un bien commun » et s'est prononcé en faveur « d'un effort d'harmonisation » à l'échelle européenne mais « contre l'uniformisation » des règles de sûreté.

En matière d'optimisation des doses concernant les patients, M. Lacoste a souligné la tendance à l'augmentation des doses délivrées aux patients lors des examens d'imagerie médicale. L'ASN estime qu'il devient urgent de mettre en œuvre un plan national d'actions dans le but de maîtriser cette augmentation. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ 11 janvier 2011 : vœux à la presse.

▲ 19 janvier 2011 : rencontre avec le sénateur américain Tom Carper et l'Autorité de sûreté américaine pour une présentation réciproque et un échange sur les perspectives de l'industrie nucléaire dans les deux pays.

AGENDA

1^{er} février 2011

Réunion des chefs des Autorités de sûreté européennes (ENSREG). Bruxelles (Belgique).

2 février 2011

Audition d'A.-C. Lacoste par la Commission des affaires économiques. Assemblée nationale (Paris).

7-11 février 2011

Lancement du projet d'assistance réglementaire de l'UE (INSC) à l'Autorité de sûreté ukrainienne. Kiev (Ukraine).

8-10 mars 2011

23^e conférence sur la réglementation (RIC) de l'Autorité de sûreté américaine (NRC). Washington (États-Unis).

L'ASN EN ACTIONS

Nomenclature des INB

Décret Le Journal officiel du 21 janvier a publié un décret (n° 2011-73 du 19 janvier 2011) modifiant la nomenclature des Installations nucléaires de base (INB). Cette modification conduit notamment à ne pas inclure dans le régime des INB les installations d'entreposage ou de stockage de déchets de résidus miniers contenant des substances radioactives naturelles (uranium, thorium, radium). Conformément à l'article 4 de la loi « TSN », le Gouvernement a préalablement recueilli l'avis de l'ASN. Considérant que ces installations ont vocation à continuer à être réglementées par la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), plus adaptée à ce type d'installations, l'ASN a émis un avis favorable. www.asn.fr

Personnes compétentes en radioprotection (PCR)

Réforme L'ASN et la Direction générale du travail (DGT), après consultation des groupes d'experts en radioprotection (GPRAD et GPMED) placés auprès de l'ASN, ont décidé d'engager des travaux pour faire évoluer la formation des PCR (Personnes chargées de l'organisation de la radioprotection des travailleurs). Le dispositif actuel de PCR devra rester au cœur du futur dispositif réglementaire. Les nouvelles dispositions envisagées permettront d'instaurer une approche graduée dans la définition des exigences en matière de formation de la PCR en fonction du risque inhérent à l'activité. Dans un second temps, dans la perspective des futures exigences européennes, la DGT et l'ASN engageront une réflexion sur l'évolution de l'organisation de la radioprotection des travailleurs. Il s'agira notamment de créer un niveau supérieur d'expertise avec l'introduction de « l'expert en radioprotection (RPE) » chargé des missions d'expertise et de conseil auprès de l'employeur, tout en maintenant, pour les missions à caractère plus opérationnel de radioprotection, la PCR. www.asn.fr

Contrôle n° 190

Six ans après la parution du numéro 165 consacré à la gestion des déchets radioactifs en France, de nombreuses évolutions peuvent être constatées dont la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Une constante demeure : la gestion des déchets radioactifs reste, aujourd'hui comme il y a six ans, le principal sujet d'interrogation des Français sur le nucléaire. Dans ce numéro 190, *Contrôle* présente les enjeux et le rôle que jouent les différents acteurs. Il a souhaité donner la parole à différentes parties prenantes pour qu'elles puissent librement exprimer leur point de vue sur ce sujet, que ce soit sur sa composante scientifique et technique ou sur sa dimension sociétale.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

L'ASN, la DGS et l'IRSN dressent un second bilan

Qualité radiologique des eaux du robinet en France

L'ASN, la direction générale de la santé (DGS) et l'IRSN publient le deuxième bilan national 2008-2009 relatif à la qualité radiologique des eaux distribuées par les réseaux publics. Ce bilan, réalisé à partir des résultats d'analyses du contrôle sanitaire effectué par les Agences régionales de santé (ARS), montre que la qualité radiologique de l'eau est satisfaisante sur la période 2008-2009. Sur la base de 72 300 résultats d'analyses, les références réglementaires ont été respectées, à l'exception de quelques dépassements ponctuels de très faible ampleur dus à la présence de radionucléides naturels liée à la nature géologique du sous-sol. En 2009, pour la plupart des unités de distribution (UDI) pour lesquelles la qualité radiologique de l'eau a été évaluée au robinet du consommateur, l'eau du robinet a respecté en permanence les références de qualité fixées par la réglementation. Le bilan apporte également des résultats sur la concentration en uranium naturel des eaux mises en distribution. Enfin, le bilan fait un point sur l'exposition au radon par ingestion d'eau. Si la présence de radon dans l'eau ne présente pas d'enjeu sanitaire à court terme, la DGS et l'ASN, avec l'appui de l'IRSN, réfléchissent à préciser la réglementation relative à la qualité des eaux de consommation sur ce thème et ses modalités d'application. www.asn.fr

L'ASN poursuit son contrôle

Construction du réacteur EPR de Flamanville 3 (Manche)

Le contrôle du chantier, au second semestre 2010, a notamment porté sur la protection de l'environnement. Plusieurs inspections réalisées par l'ASN ont permis de constater que la gestion environnementale du chantier est satisfaisante. À titre d'exemple, l'organisation mise en place permet d'inciter les entreprises présentes sur le chantier à limiter leur consommation d'eau ou les risques de pollution d'hydrocarbures. Par ailleurs, les études sur le traitement des reprises de bétonnage, réalisées par EDF en 2010 à la demande de l'ASN, confirment que les produits chimiques utilisés aujourd'hui donnent aux structures en béton un comportement mécanique satisfaisant. L'ASN considère que les études doivent être complétées. De plus, l'ASN a examiné, en novembre 2010, l'organisation de la formation des personnels d'exploitation du futur réacteur, les conditions de délivrance de leur habilitation, ainsi que le simulateur et les outils utilisés pour préparer les opérateurs de la salle de commande. À la suite de la chute mortelle d'un intervenant, le 24 janvier 2011, sur le chantier de l'enceinte interne du bâtiment réacteur en cours de construction, deux inspecteurs du travail de l'ASN se sont rendus sur place dans le cadre de leur mission d'enquête. Les circonstances exactes de l'accident sont en cours d'investigation. www.asn.fr

CHIFFRES CLÉS

1964

inspections programmées
ou faisant suite à un incident,
ont été réalisées par les inspecteurs
de l'ASN en 2010, dont notamment :

737 dans
les installations
nucléaires
de base,

92 pour
les transports
de matières
radioactives,

549 dans
le secteur
médical,

586 dans les
installations
industrielles
et de recherche.

AFCN-ASN

Comité directeur franco-belge

Le 27 janvier, à Bruxelles, s'est tenue la réunion annuelle du comité directeur franco-belge, dans les locaux de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN), l'Autorité belge de sûreté. Présidée par André-Claude Lacoste et Willy De Roovere, directeur général de l'AFCN, cette réunion a permis de faire un bilan des nombreuses actions de coopération entre les deux Autorités dans les domaines de la sûreté nucléaire et du nucléaire de proximité. Un point a été fait sur les échanges de personnels, notamment l'accueil récent par les divisions de Douai et de Châlons de trois inspecteurs de l'AFCN durant trois semaines.

Symposium

Autorités de sûreté : défis actuels et futurs

Le 20 janvier, un symposium sur le thème des défis actuels et futurs à relever par les Autorités de sûreté nucléaires a eu lieu à Brugg, dans les locaux de l'Autorité de sûreté suisse. Il a permis de pointer les nombreux challenges auxquels sont confrontés les régulateurs : mener leurs activités avec compétence et de manière indépendante, fournir des informations pertinentes, agir dans la plus grande transparence et développer une vision intégrée de la sûreté nucléaire. Les Autorités de sûreté ont également rappelé qu'ils partageaient une responsabilité collective internationale.

Policy Group du MDEP et CORDEL

Rencontre

Les membres du « Policy Group » du Multinational Design Evaluation Programme (MDEP) ont rencontré lundi 17 janvier à Paris les représentants du groupe de travail CORDEL constitué par l'association mondiale des industriels du nucléaire (WNA). À cette occasion, les Autorités de sûreté membres de MDEP ont présenté les derniers résultats de ce programme, qui leur permet de partager leurs pratiques d'évaluation de la conception des nouveaux réacteurs. Pour sa part, CORDEL a notamment présenté l'état de ses réflexions sur la manière d'harmoniser les pratiques de licensing des réacteurs. Le président du « Policy Group », André-Claude Lacoste, a encouragé CORDEL à travailler au rapprochement des codes et standards industriels.

VU SUR
asn.fr

► Dossier web
sur la gestion
des déchets radioactifs.

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



6, place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 800 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Prochain numéro début mars 2011.